Image not found or type unknown

Baisse en accord amiable de la pension alimentaire

Par **Tawidge**, le **09/09/2010** à **17:54**

Bonjour,
Divorcé à l'amiable depuis deux ans, j'ai depuis un an demandé à mon ex épouse de baisser la pension alimentaire de 510 à 410 Euros. J'ai justifié ce fait par la garde en alternance (quasi 1/2) et ma participation à de nombreux frais normalement inclus dans la pension. A ce jour, elle a accepté mais je ne sais ce que je dois faire pour officialiser cet acte de manière juridique.
Je vous remercie par avance pour votre conseil qui m'a déjà une fois aidé à gérer une situation embarrassante.
Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Par **mimi493**, le **09/09/2010** à **21:41**

Vous devez faire une requête commune au JAF du domicile de l'enfant pour faire valider votre accord (peut-être qu'il faudrait aussi penser à officialiser la résidence alternée)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés